

BAROMETRE 2021 DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

2020 restant une année atypique, les chiffres de 2021 ont été mis en perspective avec ceux de 2019 pour avoir une lecture linéaire cohérente de l'évolution de l'activité de la juridiction. Les chiffres de 2020 permettront de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur l'activité.

Les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) sont en hausse de 22 % par rapport à 2020 et de 21 % par rapport à 2019. En matière de traitement des difficultés des entreprises, le nombre de règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliations) augmente de 11 % et 11,4 % par rapport à 2020 et 2019 ; les ouvertures de sauvegarde sont stables, tandis que les ouvertures de redressements judiciaires baissent de 20 % et de 51 % en comparaison à 2020 et 2019 ; le nombre de jugements d'ouverture de liquidations judiciaires est également en baisse (2020 : 15 % ; 2019 : 37 %). En matière contentieuse, le volume de jugements prononcés est en hausse de 14 % par rapport à 2020, mais baisse de 12 % par rapport à 2019

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

496 601 entreprises en activité

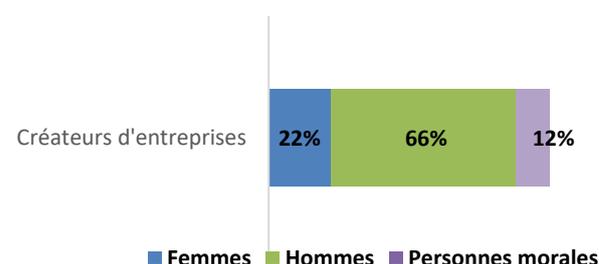
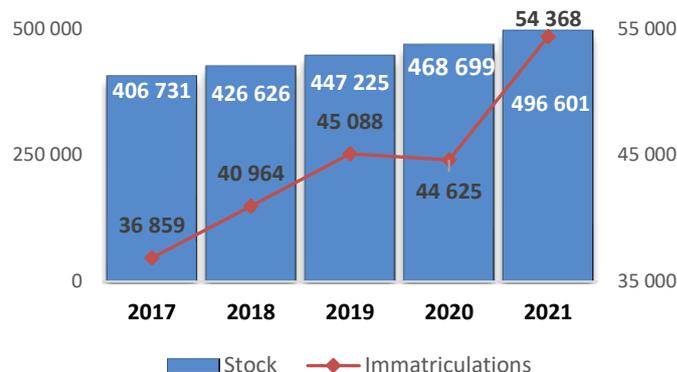
Au 31 décembre 2021, le stock d'entreprises actives enregistre une hausse de 6 % avec 27 902 entreprises supplémentaires en activité à Paris en glissement annuel. Il augmente de 49 376 entreprises par rapport à 2019, soit une augmentation de 11 %.

Immatriculations d'entreprises

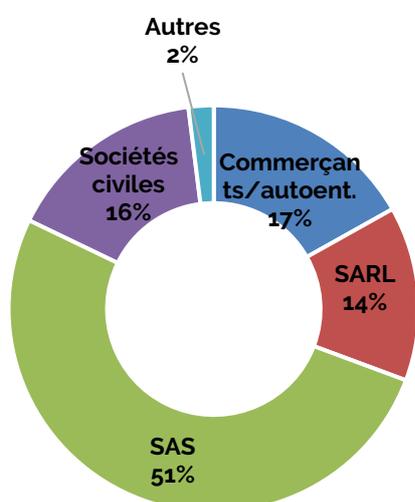
En 2021, le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 54 368 nouvelles entreprises, soit une hausse de 21.8 % en glissement annuel et de 20.6 % par rapport à 2019 sur la même période.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

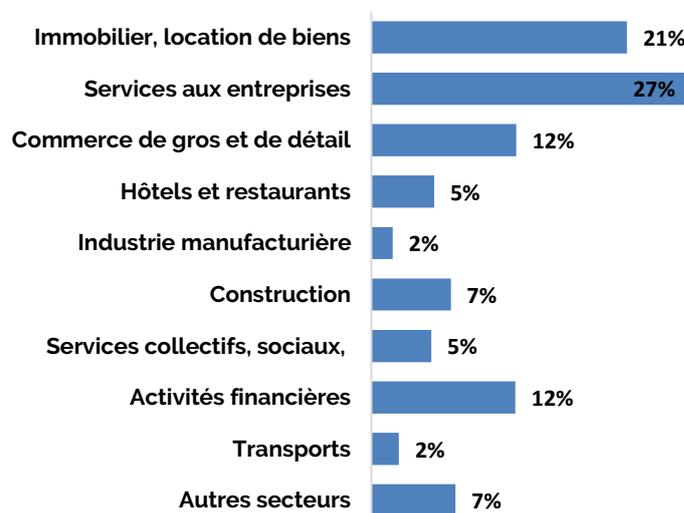
22 % des nouveaux dirigeants sont des femmes, 66 % sont des hommes, 12 % sont des personnes morales.



Statut juridique des entreprises immatriculées



Principaux secteurs d'activité des entreprises immatriculées



Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés

1822 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts durant le premier semestre, soit une hausse de 54.5 % par rapport à 2020 avec 1179 dossiers ouverts (1412 en 2019, + 29 %).

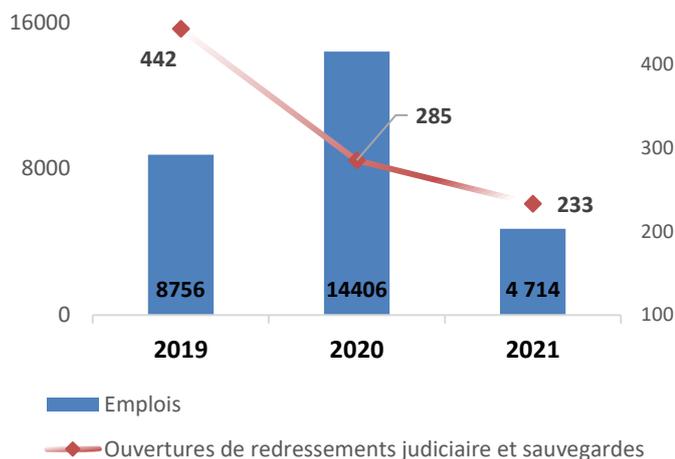
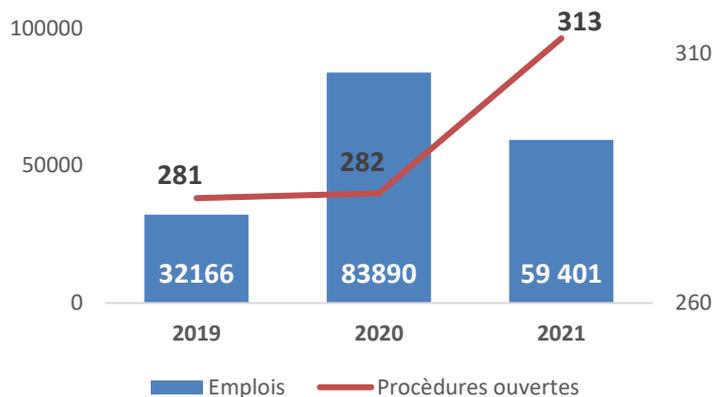
Traitement préventif

348 demandes de mandats ad hoc (79) et conciliations (248) ont été présentées au tribunal en 2021.

313 procédures (75 mandats ad hoc et 238 conciliations) ont été ouvertes, contre 282 en 2020 et 281 en 2019.

Emplois et passifs

59 401 emplois au 31 décembre 2021 étaient concernés par ces procédures contre 83 890 en 2020 (- 29 %) et 32 166 en 2019. Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 5 038 M€ contre 8 925 M€ en 2020 et 1 800 millions € sur la même période en 2019.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : Au 31 décembre 2021, 40 procédures de sauvegarde ont été ouvertes, contre 44 en 2020 et 48 en 2019 sur la même période,

Redressements judiciaires : 193 procédures ont été ouvertes en 2021 contre 241 en 2020 et 394 en 2019.

Emplois : 4 714 salariés étaient concernés par ces procédures, en diminution de 67.3 % par rapport à 2020 avec 14 406 et de 46.2 % par rapport à 2019 avec 8 756.

Plans en cours : Au 31 décembre 2021, 1000 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution contre 940 en 2020 et 945 en 2019.

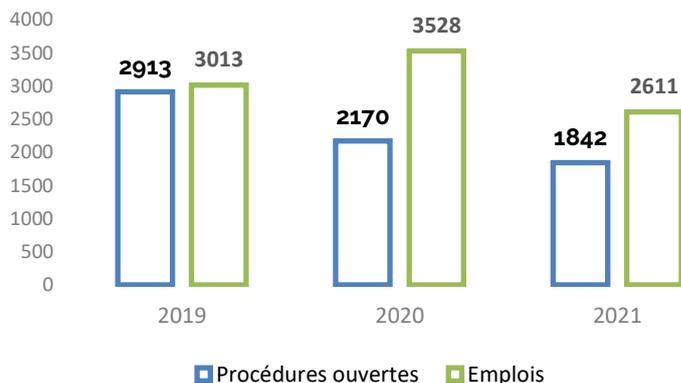
Liquidations judiciaires

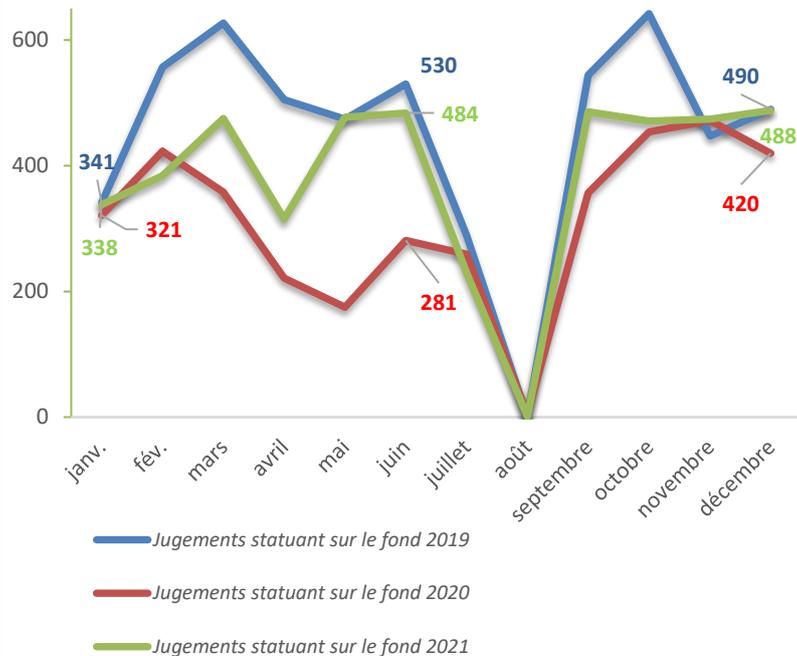
Jugements d'ouverture : 1 842 jugements d'ouverture ont été prononcés au 31 décembre 2021, en baisse de 15 % par rapport à 2020 et de 36.7 % par rapport à 2019.

Emplois : 2 611 salariés étaient concernés, en baisse de 26 % par rapport à 2020 et de 13.3 % par rapport à 2019.

Procédures en cours : 6 395 procédures étaient en cours devant le tribunal au 31 décembre 2021 contre 6 913 en 2020 et 7 619 sur la même période en 2019.

Clôtures de procédures : 2 440 procédures ont été clôturées, soit 17.6 % de moins par rapport à la même période en 2020 avec 2 961 clôtures et 3 197 en 2019.





Contentieux

Jugements prononcés*

6 988 jugements ont été prononcés (dont 4 623 statuant sur le fond) * en 2021, contre 6 112 en 2020 (dont 3 745 statuant sur le fond), et 7 910 en 2019 (dont 5 446 sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé)

364 mesures d'instruction ont été ordonnées au 31 décembre 2021, contre 96 en 2020 (+ 279 %), et 149 en 2019. 103 rapports ont été remis contre 82 en 2020 et 73 en 2019. Au 31 décembre 2021, les mesures d'instruction en cours étant de 388, le délai moyen de traitement était de 45,2 mois.

* Ces données excluent les 502 jugements de caisses de retraite prononcés au cours au 30 septembre.

Ordonnances rendues

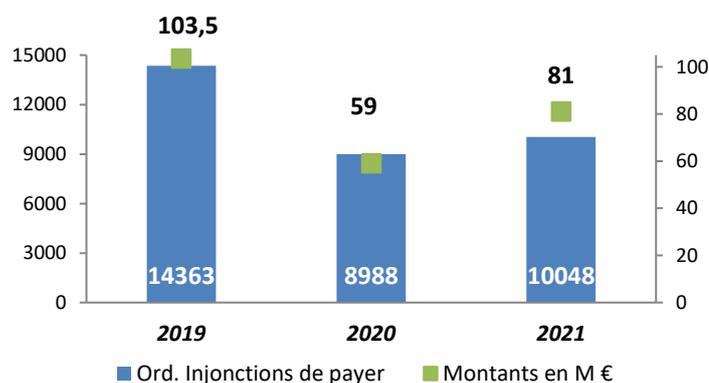
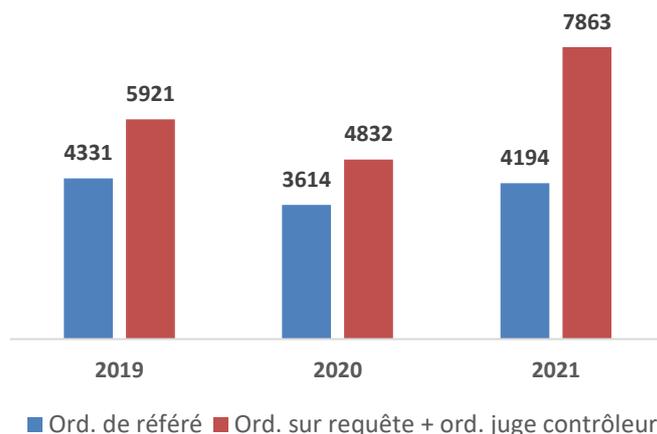
Référés

4 194 ordonnances de référé ont été rendues au cours de l'année 2021, en hausse de 16 % par rapport à 2020 avec 3 614 ordonnances, et de 5 % comparé à 2019 avec 4 331 décisions. L'ensemble de ces ordonnances a porté sur un total de 118,9 M€ contre 192,5 en 2020, et 336,9 en 2019.

Ordonnances sur requête

6 898 ordonnances sur requête ont été rendues dont 1 666 ordonnances relevant de la juridiction du président et 5 232 relatives au RCS (+ 62,1 % /2020, +33 % /2019), parmi lesquelles 146 nominations de commissaires aux apports.

Par ailleurs, 965 ordonnances ont été rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction.



Ordonnances d'injonction de payer

10 048 ordonnances d'injonction de payer ont été rendues par le tribunal en 2021, soit 12 % de plus qu'en 2020, et 30 % de moins qu'en 2019 ; les décisions ont porté sur 81 M€ (59 M€ en 2020 et 103,5 M€ en 2019), soit une moyenne de 8 061 € par ordonnance. Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 18 %. Le taux d'opposition est de 5,6 %.

Modes amiables de règlement des différends

Au 31 décembre 2021, 223 procédures de conciliation ont été ouvertes. Durant la même période, 171 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
2021	223	171	4

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il est composé de 180 juges consulaires. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise.

Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales.

Le greffe du tribunal de commerce de Paris est composé de plus de 200 collaborateurs.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h-12h / 13h-17h sur rendez-vous uniquement :

 Via le site www.greffe-tc-paris.fr

 **01 86 86 75 75** de 9h - 12h30 / 13h30 - 17h (*appel non surtaxé*)

 Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet. 

Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale. Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

tribunal digital
Agir en justice

 **monidenum**